



Problème de succession et mise sous curatelle

Par **chris62180**, le **03/01/2014** à **12:57**

bonjour

ma mère a élevé un enfant de la dass,avec qui elle habite actuellement.il touche une pension d'handicapé soit environ 800 euros par mois.A la mort de mon père ma mère m'a annoncé qu'elle avait mis de coté 190000 euros sur le compte de cet homme pour qu'il puisse racheter sa maison et m' a demandé d'etre sa tutrice.en fait elle l'a nourri loge depuis 30 ans)J'ai refusé car je pense que ce sont trop de responsabilites et j'ai d'autres projets pour ma retraite.Depuis 2 ans la succession ne s'est pas faite car elle veut vendre et ma soeur et moi voulons qu'elle garde l'usufruit.Depuis,elle n'est plus du tout objective et harcele les agences et les notaires pour vendre.elle nous accuse de ne pas etre venues à son aide financierement quand elle en avait besoin mais que lui oui grace à sa pension.Elle avait achete une maison en 82 en faisant un pret relais .le problème est qu'elle a eu du mal à vendre sa 1ere propriété.moi j'avais également acheté et je me retrouvais avec des travaux et un loyer difficile à payer...quand je lui rends visite elle dit que j'en veut à son argent.Bref le dialogue est rompu.que dois je faire?la mettre sous curatelle?ecrire au procureur?merci